



## Passeport vaccinal

**Sainte-Julienne, mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021** – À compter d'aujourd'hui, la municipalité de Sainte-Julienne devra demander le passeport vaccinal selon les modalités établies par le gouvernement du Québec. *Le passeport vaccinal permettra aux personnes adéquatement protégées (2 doses) d'accéder à certains lieux et de pratiquer certaines activités non essentielles où le risque de transmission entre personnes est élevé. Ces activités incluent notamment les événements et festivals, les salles où se produisent des événements sportifs, les salles d'entraînement et les sports d'équipe.*<sup>1</sup>

### Programmation des activités culturelles et récréatives

- Le passeport vaccinal sera exigé et devra être validé avant le début des activités;
- Veuillez prendre rendez-vous par téléphone avec Steve Lespérance afin de lui transmettre votre preuve vaccinale à compter du 7 septembre, et ce, jusqu'au 17 septembre. Les citoyens devront également présenter une carte d'identité avec photo pour corroborer leur identité. [steve.lesperance@sainte-julienne.com](mailto:steve.lesperance@sainte-julienne.com) / 450 831-2688 poste 7171

### Journée de la famille – 11 septembre 2021

- Le passeport vaccinal et une carte d'identité avec photo seront exigés pour les personnes de 13 ans et plus afin d'accéder au site des festivités. Les normes sanitaires de la santé publique en vigueur devront être respectées en tout temps.

### Bibliothèque Gisèle-Paré

- Le passeport vaccinal n'est pas exigé.
- ✓ **Il est important de noter que les gens peuvent aussi apporter une preuve papier de leur code QR.**
- ✓ **Si vous ne pouvez soumettre ces preuves, l'accès aux activités vous sera refusé.**
- ✓ **Notez que le délai de grâce du 1<sup>er</sup> au 15 septembre s'applique seulement aux organisateurs/gestionnaires et non aux citoyens.**

Si vous avez des questions concernant le passeport vaccinal, vous pouvez vous référer au site Internet du Gouvernement du Québec au [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca). La reprise des activités au sein des infrastructures municipales sera possible dans la mesure où les consignes de la santé publique et les modalités en lien avec le passeport vaccinal sont respectées et suivies rigoureusement.

Source<sup>1</sup> :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19>

- 30 -

Source : Amélie Huneault  
Chef des communications

[amelie.huneault@sainte-julienne.com](mailto:amelie.huneault@sainte-julienne.com)  
450 831-2688, poste 7191 | [www.sainte-julienne.com](http://www.sainte-julienne.com)